



Direction de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DAAF)

# Plan Bi'O Produire, Consommer et Vivre Bio en Occitanie

Octobre 2017

**TABLE DES MATIERES**

|  |    |
|--|----|
| Le Plan Bi'O 2018-2020 Produire, Consommer, Vivre Bio en Occitanie ..... | 4  |
| AXE 1 : Animation/Gouvernance de la filière .....                        | 7  |
| AXE 2 : Formation, Expérimentation, Diffusion .....                      | 10 |
| AXE 3 : Accompagnement de la production .....                            | 12 |
| AXE 4 : Accompagnement des entreprises .....                             | 13 |
| AXE 5 : Structuration des filières .....                                 | 14 |
| AXE 6 : Rayonnement des produits bio régionaux.....                      | 15 |

## TABLE DES FIGURES

|   |   |
|---|---|
| Figure 1 : Structure globale du Plan Bi'O 2018-2020 .....                       | 6 |
| Figure 2 : Schéma de gouvernance de l'agriculture biologique en Occitanie ..... | 9 |

## Le Plan Bi'O 2018-2020

### Produire, Consommer, Vivre Bio en Occitanie

#### Contexte

##### **L'Agriculture Bio change d'échelle**

La consommation des produits Bio est passée 5Mds d'euros fin 2014 à 7Mds d'euros fin 2016, soit une hausse de 40% en deux ans. En effet, les français sont de plus en plus nombreux à plébisciter la Bio. Ils sont près de 7 sur 10 à consommer régulièrement des produits Bio (au moins une fois par mois).

En réponse aux attentes des consommateurs, la production Bio connaît une croissance historique. Les surfaces engagées en bio en France ont augmenté de plus de 23% en 2015 et 16% en 2016, pour atteindre **1,54 millions d'hectares au total, soit 5,7% de la SAU française**.

Cette croissance a été particulièrement forte sur le territoire de la région Occitanie. La région a connu une croissance de plus de 34% des surfaces en 2015 et de plus de 23% en 2016. Elle confirme ainsi sa place de **première région française en agriculture biologique**, avec 7 227 exploitations engagées en bio fin 2016, et plus de 400 000ha certifiés bio ou en conversion. Soit **plus de 22% des exploitations nationales et plus du quart des surfaces bio françaises**.

L'Occitanie est également la **quatrième région européenne engagée en bio** derrière l'Andalousie, la Castilla-la-Mancha et la Sicile, fin 2015.

##### **Les productions et filières Bio de la région Occitanie**

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est la plus grande région française, et la deuxième région agricole. La diversité de terroirs et de conditions agro-climatiques de son vaste territoire lui permet de proposer une offre de produits bio riche et variée. Les départements centraux sont plus marqués par une production céréalière tandis que l'élevage se concentre dans les zones de montagne. Les départements côtiers bénéficient quant à eux d'un climat méditerranéen particulièrement favorable à la viticulture, l'oléiculture, les fruits et légumes d'été, et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Ainsi, la région est en capacité de fournir quasiment la gamme complète des produits bio et quelques soient les filières, les productions bio régionales représentent une part importante de la production bio française.

##### **Un développement à préserver**

Face à l'augmentation des productions bio régionales et de la demande des marchés, il est nécessaire d'accompagner les producteurs et de structurer les filières pour développer la valeur ajoutée en région et pérenniser les exploitations.

#### Le Plan Bi'O 2018-2020 – Produire, Consommer et Vivre Bio en Occitanie

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée souhaite ainsi confirmer son engagement en faveur de la filière bio en adoptant un plan d'intervention pluriannuel.

Le nouveau Plan Bi'O de la Région Occitanie se veut ainsi transversal, mobilisant l'ensemble des compétences de la Région autour d'un projet de développement de l'agriculture biologique de la production à la consommation.

Il repose sur un préalable de mise en place d'une gouvernance régionale permettant un pilotage et la définition d'enjeux auxquels répondent des actions s'inscrivant à la fois dans la politique agricole de la Région et la mobilisation des autres compétences de la collectivité. Cela conduit à la mise en place de dispositifs bio lorsqu'ils répondent à une spécificité de la filière et à la valorisation des autres dispositifs de la Région bénéficiant à la filière bio.

Cette approche globale de la production à la consommation a pour objectifs de :

- Anticiper au mieux les évolutions de l'agriculture biologique régionale,
- Permettre à la filière bio conserver sa place de production de qualité dans l'esprit du consommateur tout en continuant d'innover et d'être source de références,
- Développer la valeur ajoutée générée par les filières régionales permettant d'assurer un revenu rémunérateur aux producteurs bio et pérenniser les conversions,
- Satisfaire les besoins des entreprises régionales qui souhaitent développer leur activité, et/ou ont besoin de sécuriser et relocaliser leur approvisionnement,
- Répondre à la demande en produits biologiques des consommateurs et des marchés régionaux, nationaux et internationaux.

**Le Plan Bi'O est ainsi structuré en 6 axes :**

- Axe 1 : Animation/Gouvernance de la filière
- Axe 2 : Formation, Expérimentation, Diffusion
- Axe 3: Accompagnement de la production
- Axe 4: Accompagnement des entreprises
- Axe 5: Structuration des filières
- Axe 6: Rayonnement des produits bio régionaux

Dans chacun des axes sont développés les dispositifs spécifiques bio. Ils sont complétés par les dispositifs généraux de la Région qui peuvent bénéficier aux porteurs de projets en agriculture biologique.

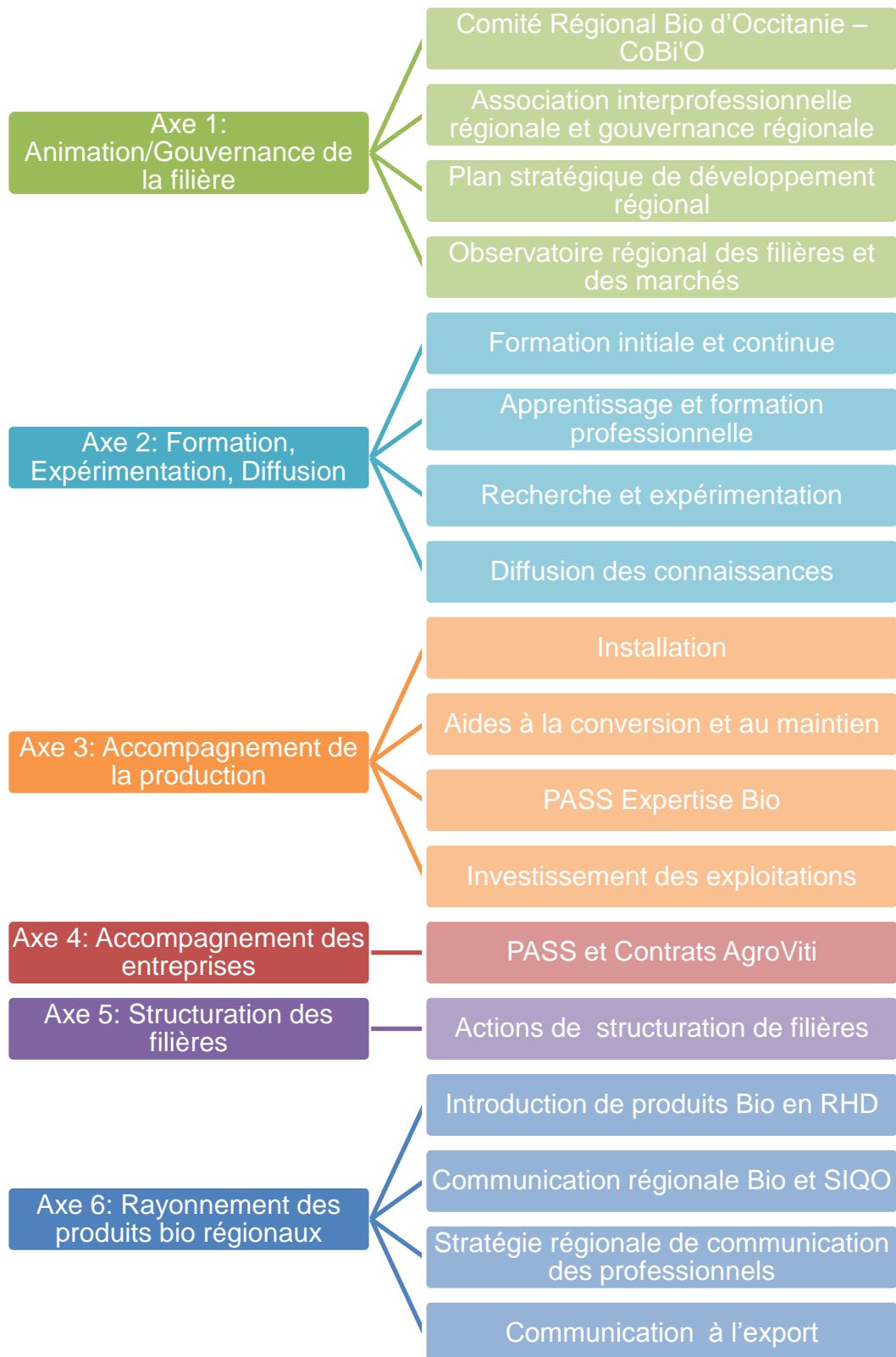
## Budget

Pour financer ce plan Bi'O 2018-2020 à vocation transversale, la Région Occitanie mobilisera des crédits régionaux sur les actions spécifiques à l'Agriculture Biologique et sur les dispositifs généraux, et également des crédits issus du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

De plus, ces engagements financiers régionaux et européens sont complétés dans certains dispositifs par d'autres cofinancements publics (Etat, Agences de l'Eau...).

Enfin, les acteurs de la filière bio peuvent bénéficier des crédits engagés dans les autres dispositifs généraux de la Région) et dans les mesures des deux Programmes de Développement Rural (PDR) régionaux.

Figure 1 : Structure globale du Plan Bi'O 2018-2020



## AXE 1 : Animation/Gouvernance de la filière

### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Suite à l'union des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, l'ensemble des opérateurs régionaux sont amenés à se restructurer. Les organisations préexistantes doivent donc être repensées à l'échelle du nouveau territoire de l'Occitanie. Dans ce cadre il est nécessaire de reconstruire une gouvernance de l'agriculture biologique à l'échelle de la région.

En effet, si les professionnels intervenant sur la filière ont besoin de visibilité sur l'intervention des financeurs, la filière bio doit être représentée par un réseau professionnel fort et structuré permettant d'identifier les enjeux de la filière et ses priorités pour les années à venir, en cohérence avec les besoins du marché.

La filière bio doit également pouvoir créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès des opérateurs économiques de la filière pour développer les synergies permettant de répondre aux multiples enjeux à relever dans les années à venir.

### ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les acteurs de l'agriculture biologique réunis en Comité régional Bio d'Occitanie (CoBi'O), l'instance de concertation de la profession agricole, animée par la Région et l'Etat : les opérateurs de la filière bio (associations interprofessionnelles, Sud Vin Bio, FRAB, Coop de France, Chambre régionale d'Agriculture) et structures départementales, Conseils départementaux, Agence Bio, lycées et enseignement supérieur agricole, INAO et organismes certificateurs, IRQUALIM et Sud de France développement, organismes de recherche et d'expérimentation, structures d'accompagnement des entreprises, syndicats agricoles, SAFER, VIVEA, Parcs Nationaux, ...

### OBJECTIFS

- ❖ Construire une gouvernance régionale, impliquant l'ensemble des acteurs de la filière pour définir un cap
- ❖ Donner de la visibilité sur l'intervention des financeurs
- ❖ Consolider un observatoire des filières et des marchés performant
- ❖ Piloter les filières et favoriser l'échange et la concertation pour éviter la déperdition d'énergie et de moyens
- ❖ Définir des priorités régionales

## CIBLES

Organisations professionnelles agricoles régionales bio (associations interprofessionnelles, Sud Vin Bio, FRAB, Coop de France, Chambre régionale d'Agriculture) et structures départementales.

## INTERVENTION DE LA REGION

### **Construire une gouvernance régionale, impliquant l'ensemble des acteurs de la filière pour définir un cap**

- Mise en place d'**une instance de concertation régionale, CoBi'O**, copilotée avec l'Etat, réunissant l'ensemble des opérateurs de la Région Occitanie concernés par l'agriculture biologique pour faire connaître la filière et ses actions, faire le point sur les enjeux de la filière, et permettre un échange entre la profession agricole et les financeurs sur l'accompagnement de la filière bio.

### **Donner de la visibilité sur l'intervention des financeurs**

- Mise en place d'un **plan d'intervention pluriannuel** définissant des objectifs précis traduits en axes d'intervention, le plan Bio d'Occitanie : Plan Bi'O – Produire, Consommer, Vivre Bio en Occitanie.

Chacun des axes donne lieu à la mise en place d'actions financées par des dispositifs spécifiques bio lorsqu'ils répondent à une spécificité de la filière et de valorisation de l'ensemble des compétences de la Région en faveur de l'agriculture biologique.

### **Consolider un observatoire des filières et des marchés performant**

- Préalable indispensable au pilotage des filières régionales, la Région souhaite consolider la mise en place d'un **observatoire régional de l'agriculture biologique** dans le cadre du réseau de l'Agence Bio.
- Mais au-delà des données relatives à la production, il est indispensable de développer le **volet aval** de cet observatoire par la connaissance des filières et des marchés régionaux.

### **Piloter les filières et favoriser l'échange et la concertation entre les réseaux d'accompagnement**

- Le principal outil au service de cet objectif est la mise en place d'**une association interprofessionnelle régionale** fédérant l'ensemble des opérateurs de la filière bio.
- Elle est complétée par un **schéma de gouvernance professionnel**, structuré à l'échelle de la région dont l'objectif est d'organiser une concertation stratégique sur le développement des filières et des projets amont/aval, en lien avec les besoins du marché.

### **Définir des priorités régionales**

- Rédaction d'un **plan stratégique régional bio** par les opérateurs de la filière définissant des priorités régionales au sein de chaque filière, voire entre filières lorsque cela s'avère nécessaire annuellement et/ou territorialement.



Figure 2 : Schéma de gouvernance de l'agriculture biologique en Occitanie

## Comité régional Bio d'Occitanie - CoBi'O

Instance de concertation régionale, copilotée avec l'Etat, réunissant l'ensemble des opérateurs de la Région Occitanie concernés par l'agriculture biologique

## Plan Bi'O

Produire, Consommer, Vivre Bio en Occitanie  
& Dispositifs d'accompagnement

Association  
interprofessionnelle Bio  
d'Occitanie

*Composée de 5 réseaux adhérents*  
Validation du plan stratégique  
régional pour le développement de  
l'AB en Occitanie

Comité Régional  
de l'Agriculture  
Biologique  
(CORAB)

Lieu d'expression et  
synthèse des besoins de  
l'amont des filières bio

Commissions Filière  
(et Comité  
stratégique)

Réunion des  
professionnels, des  
opérateurs économiques  
Amont et Aval +  
partenaires  
Coordination:  
Associations  
interprofessionnelles

Comités techniques

Réunion des  
techniciens, des  
animateurs et des  
professionnels de l'amont  
Coordination: Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie

## AXE 2 : Formation, Expérimentation, Diffusion

### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Face aux aléas climatiques de plus en plus nombreux, aux contraintes d'un cahier des charges publics et aux attentes fortes des consommateurs pour une agriculture de qualité, protectrice de l'environnement, l'agriculture bio régionale doit maintenir et développer les capacités techniques de ses producteurs.

### ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les services de l'Etat, les opérateurs de la filière bio, les lycées et l'enseignement supérieur agricole, les organismes de recherche et d'expérimentation, ...

### OBJECTIFS

- ❖ Améliorer la formation des producteurs
- ❖ Répondre aux impasses techniques rencontrées en région
- ❖ Assurer une agriculture performante et innovante

### CIBLES

Candidats à la création d'activité en agriculture, exploitants agricoles, élèves des lycées et lycées agricoles, personnel éducatif, conseillers d'orientation, personnes en recherche d'emplois, personnes en situation de reconversion professionnelle, grand public

### INTERVENTION DE LA REGION

#### **Améliorer la formation des producteurs**

- Développement de la formation initiale dans les lycées d'enseignement agricole,
- Développement de la formation professionnelle dans les lycées d'enseignement agricole,
- Développement de l'apprentissage dans les lycées d'enseignement agricole,
- Favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur et les professionnels,

#### **Répondre aux impasses techniques rencontrées en région**

- Développement de l'agriculture biologique dans les programmes de recherche en région,
- Mise en place d'un accompagnement spécifique de l'expérimentation en agriculture biologique dans le cadre d'un appel à projet annuel mobilisant également des fonds européens.

**Assurer une agriculture performante et innovante**

- Permettre la diffusion des résultats au plus grand nombre par la mobilisation des mesures 1.2 des Programmes de Développement Rural

La Région se mobilise également pour développer les plans de formation agricole et de recherche en agriculture biologique dans le cadre de ses compétences.

## AXE 3 : Accompagnement de la production

### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Les difficultés rencontrées par les filières conventionnelles incitent de plus à plus de producteurs à se tourner vers l'agriculture biologique. Dans le même temps, la demande des marchés augmente. L'agriculture biologique régionale doit donc augmenter sa capacité à produire en lien avec les besoins du marché.

### ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les services de l'Etat et les opérateurs de la filière bio.

### OBJECTIFS

- ❖ Assurer le renouvellement et la transmission des exploitations bio,
- ❖ Accompagner l'évolution de la production bio,
- ❖ Assurer la modernisation des exploitations agricoles,

### CIBLES

Candidats à la création d'activité en agriculture, exploitants agricoles, ...

### INTERVENTION DE LA REGION

#### **Assurer le renouvellement et la transmission des exploitations bio,**

- Soutien renforcé des exploitations Bio dans le cadre du Plan Installation,

#### **Accompagner l'évolution de la production bio,**

- Mise en œuvre des aides à la conversion et au maintien par la mobilisation des mesures 11 des Programmes de Développement Rural et des co-financements de l'Etat et des Agences de l'eau,
- Mise en place de point Accueil Bio Conversion en région,
- Développement d'un PASS Expertise Bio au niveau régional : conseil technique et économique aux agriculteurs en cours de conversion,

#### **Assurer la modernisation des exploitations agricoles**

- Accompagnement des investissements des exploitations bio dans le cadre d'un dispositif régional,
- Mobilisation des soutiens du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles renforcés pour les exploitations en bio, accompagnement notamment la transformation et la commercialisation à la ferme.

## AXE 4 : Accompagnement des entreprises

### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Pour répondre à la besoin du marché et valoriser les productions régionales, il est nécessaire de développer le tissu d'entreprise ayant une activité bio pour transformer localement la production et permettre de conserver la chaine de création de valeur en région.

### ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les opérateurs de la filière bio.

### OBJECTIFS

- ❖ Développer un tissu économique performant,
- ❖ Permettre le développement d'activité bio dans les entreprises,
- ❖ Accompagner l'investissement des entreprises,

### CIBLES

Opérateurs d'aval souhaitant créer ou développer une activité en agriculture biologique.

### INTERVENTION DE LA REGION

Pour répondre à ces enjeux, la Région mobilise les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour l'accompagnement des entreprises agro-alimentaire.

Ainsi, les entreprises agroalimentaires bio peuvent mobiliser les dispositifs SRDEII PASS/Contrat Export et Innovation. Les PASS/Contrat sur le soutien à l'export ont pour objectifs de structurer la démarche et le service export des entreprises régionales, de prospecter de nouveaux marchés et renforcer leurs implantations commerciales dans certains pays. Les dispositifs Innovation visent à soutenir les projets d'innovation individuels stratégiques des entreprises et de soutenir l'innovation collaborative.

De plus, la Région met également en place des dispositifs spécifiques aux entreprises agro-alimentaire, PASS/Contrat AgroViti, en complément de la mobilisation des mesures 4.2.2 des Programmes de Développement Rural. Le Contrat Agro-Viti réserve notamment une place particulière aux entreprises développant une activité bio. Il s'agit de réaliser un accompagnement renforcé de ce secteur majeur de l'économie régionale.

## AXE 5 : Structuration des filières

### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'agriculture biologique connaît un développement sans précédent depuis 2015 en région, en parallèle la demande du marché connaît une forte augmentation depuis deux ans, il est donc nécessaire de structurer des filières permettant de répondre au besoin pour maintenir la rémunération de la bio.

### ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les services de l'Etat.

### OBJECTIFS

- ❖ Développer des filières de qualité en région permettant de générer de la valeur ajoutée,
- ❖ Développer la contractualisation permettant de sécuriser à la fois les producteurs et les metteurs en marché et d'assurer une juste répartition de la valeur,
- ❖ Structurer des filières régionales d'approvisionnement afin de répondre au besoin du consommateur et des marchés,
- ❖ Développer les circuits courts afin de renforcer la consommation locale et ainsi d'offrir des débouchés aux productions locales.

### CIBLES

Les opérateurs de la filière bio (associations interprofessionnelles, Sud Vin Bio, FRAB, Coop de France, Chambre régionale d'Agriculture) et structures départementales

### INTERVENTION DE LA REGION

Pour répondre à ces enjeux, la Région accompagne les actions de développement de la production et de structuration de filières mises en place par les opérateurs de la filière bio notamment dans le cadre d'un appel à projet annuel.

## AXE 6 : Rayonnement des produits bio régionaux

### DIAGNOSTIC ET ENJEUX

L'agriculture biologique régionale doit être en capacité de répondre au besoin du marché et d'assurer des débouchés à ses filières de production et de transformation.

### ACTEURS ET PARTENARIAT

L'action de la Région se fait en partenariat étroit avec les services de l'Irqualim, Sud de France Développement et les opérateurs de la filière bio.

### OBJECTIFS

- ❖ Favoriser l'introduction de produits bio en restauration collective,
- ❖ Défendre l'identité de la bio, développer une bio autonome et transparente vis-à-vis du consommateur,
- ❖ Développer les débouchés vers le marché national et international.

### CIBLES

Les opérateurs de la filière bio (associations interprofessionnelles, Sud Vin Bio, FRAB, Coop de France, Chambre régionale d'Agriculture) et structures départementales, opérateurs économique régionaux, nationaux et internationaux et grand public.

### INTERVENTION DE LA REGION

#### **Favoriser l'introduction de produits bio en restauration collective,**

- Introduction de produits bio dans les établissements de la Région,
- Sensibiliser la Restauration Hors Domicile (RHD) à l'introduction de produits Bio,
- Structurer les filières pour permettre de répondre à la demande de la restauration collective.

#### **Défendre l'identité de la bio, développer une bio autonome et transparente vis-à-vis du consommateur,**

- Mise en place d'une communication de la Région en faveur de la filière Bio et des produits de qualité,
- Mise en place d'une stratégie régionale de communication par les opérateurs de la filière bio.

#### **Développer les débouchés vers le marché national et international.**

- Participations des opérateurs de la filière bio aux salons incontournables de la filière,
- Accompagnement des entreprises à l'export.